

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Conthey, le 23 juin 2021

Limites quantitatives de production et prix indicatifs pour vendanges 2021

Les perspectives s'améliorent, mais la prudence reste de mise

Malgré des signes de reprise du côté de la consommation, l'Interprofession de la Vigne et du Vin (IVV) a choisi de maintenir la production au-dessous des limites quantitatives cantonales. Le rendement admis sera toutefois plus élevé qu'en 2020. Quant aux prix recommandés pour la vendange, ils se maintiennent au-dessus de trois francs le kilo.

Depuis les vendanges abondantes de 2018, le marché du vrac, l'état des stocks et l'évolution des ventes sont au centre des préoccupations de la branche. En 2019, l'IVV a décidé d'abaisser les limites quantitatives de production (LQP) de la quasi-totalité des cépages. En 2020, ces limites ont été encore réduites pour faire face à la crise sanitaire (fermeture des cafés-restaurants, annulation d'événements) et répondre aux exigences fédérales liées au subventionnement pour le déclassement.

En 2021, la situation des vins valaisans sur les marchés se détend un peu. Leur vente a progressé de 14,8% en 2020 dans la grande distribution et le soutien des consommateurs pendant l'épidémie a permis de retrouver une certaine confiance. Le problème des surstocks n'est cependant pas résolu et les deux familles de l'Interprofessions (production et encavage) se sont mises d'accord pour accompagner la reprise de marché sans courir le risque de le déséquilibrer.

Les promesses de la Dôle

Pour les cépages blancs, l'IVV maintient ses limites de rendement au même niveau que l'an passé, à l'exception d'une hausse de 100 grammes au mètre carré accordée au Fendant (1,3 kg/m²) et à l'Arvine (1,2 kg/m²). Quant aux rouges, ils gagnent entre 50 et 100 grammes par mètre carré par rapport à 2020 (1,05 kg/m² pour Pinot et Gamay, 1,1 kg/m² pour les autres cépages). Cette augmentation s'appuie sur les perspectives de vente de la nouvelle Dôle. La recette du célèbre vin valaisan est en cours de modification, à la demande l'IVV. Si elle est approuvée par le Conseil d'Etat, elle permettra d'ajouter 49% de spécialités rouges à l'assemblage traditionnel de Pinot et de Gamay. Cette stratégie permettra de relancer ce vin traditionnel tout en intégrant d'autres cépages rouges moins connus.

Enfin, les acteurs de la branche se sont accordés sur des recommandations de prix pour chaque cépage. En misant sur une évolution optimiste de la situation, elle a décidé de maintenir les tarifs indiqués l'an passé (de 3,20/kg pour le Chasselas à 5,50/kg pour l'Arvine).

Contact: Yvan Aymon, président de l'IVV, 079 307 58 04